

## Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (Cafdes)

Présentation

### Publics et conditions d'accès

Cette formation s'adresse aux :

Directeurs d'établissements ou de services dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II.

Titulaires d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures.

Titulaires d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

### Conditions d'admission

Pour entrer en formation, les candidats doivent satisfaire à une épreuve écrite et orale d'admissibilité.

**Date limite de dépôt de dossier de candidature : 29 mai 2020** (cachet de la poste faisant foi)

[Télécharger le règlement de la sélection](#)

#### Épreuve écrite

L'épreuve écrite vise à apprécier les qualités du candidat en expression écrite, ses capacités à proposer un jugement argumenté et organisé, à démontrer l'intérêt pour les questions de société et la connaissance des orientations des politiques publiques en matière d'action sanitaire et sociale. Elle est notée sur 20 points.

Date de l'épreuve : **à définir**

Les candidats justifiant d'un diplôme national ou visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 5 ans d'études supérieures ou d'un diplôme homologué ou inscrit au RNCP au niveau I sont dispensés de l'épreuve écrite.

#### Épreuve orale

L'épreuve orale consiste en un entretien de 30 minutes du candidat avec les membres du jury ; cet entretien permettra d'évaluer la motivation et la capacité du candidat à suivre la formation du Cafdes. Elle est notée sur 20 points.

Dates des épreuves : **à définir**

## Validation de la formation

Le CAFDES est délivré en fin de formation, par le jury présidé par le directeur de l'[EHESP](#). Il réunit des représentants de l'Etat désignés par le directeur général de l'action sociale ou des représentants des collectivités territoriales ; des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au CAFDES ou des enseignants de l'EHESP ; des personnes qualifiées. Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

Chacun des domaines de formation est validé par :

> un contrôle continu organisé par les établissements de formation pour chacune des unités d'enseignement qui le compose une épreuve de certification précisée dans l'annexe II « Référentiel de certification » de l'arrêté du 5 juin 2007 :

> trois épreuves sont organisées par l'EHESP portant sur :

- l'élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service ;
- le management et à la gestion des ressources humaines ;
- la gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service.

> une épreuve est organisée par les centres relative à l'expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire.

L'ensemble de ces validations (contrôles continus et épreuves citées précédemment) donne lieu à la délivrance d'ECTS comme le mentionne l'annexe V de l'arrêté du 5 juin 2007

## Spécificités

[L'Ecole des hautes études de santé publique](#) délivre, au nom du ministère chargé des Affaires sociales, le Cafdes. Ce diplôme est homologué au niveau I (fiche numéro 367 du répertoire national des certifications professionnelles).

## Objectifs

Le directeur élabore et conduit l'action d'un établissement ou service du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Il a pour mission de définir, de mettre en œuvre et de piloter le projet de son institution dans l'intérêt des publics et dans le respect du cadre réglementaire. Sa capacité d'analyse de situations complexes, son expertise technique dans le champ social et ses aptitudes managériales confirmées lui permettent d'organiser une prise en charge de qualité.

Il est capable de :

Comprendre les politiques sociales et agir dans cet environnement

Concevoir et conduire le projet d'établissement ou de service en identifiant et en prenant en compte les besoins des usagers et les capacités de la structure

Mobiliser les ressources humaines sur des objectifs stratégiques

S'approprier les outils actuels de gestion et de maîtrise des coûts.

## Voir aussi les formations en

---

|           |
|-----------|
| Programme |
|-----------|

## Programme

### **DF1 Élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service**

Élaborer un projet d'établissement ou de service organiser la stratégie de communication externe initier et organiser des partenariats piloter et mettre en œuvre le projet d'établissement ou de service garantir l'exercice des droits et des libertés des usagers apprécier les enjeux d'un projet en terme de prise de risque et de responsabilité évaluer le projet d'établissement ou de service et développer la qualité des prestations...

## DF2 Management et gestion des ressources humaines

Piloter la gestion administrative des ressources humaines concevoir et accompagner la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences assurer le management des ressources humaines élaborer et décider une politique de communication interne...

## DF3 Gestion économique, financière et logistique

Élaborer et exécuter le budget de l'établissement ou du service planifier et maîtriser la gestion budgétaire et financière pluriannuelle assurer la gestion logistique et immobilière mener une politique de prévention et de gestion des risques...

## DF4 Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire

Analyser les ressources et les réseaux des acteurs de l'environnement Apporter une expertise technique à une problématique sanitaire ou sociale appliquée à une catégorie de public sur un territoire.

---

Informations pratiques

## Contact

### Iforis

4 rue Georges Morel Campus angevin  
49045 Angers cedex 01

Tél. : 02 41 22 17 30

Mél : [management@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:management@cnam-paysdelaloire.fr)

## Centre(s) d'enseignement

[Angers](#)

[Iforis](#)

---

## Code Stage : Cafdes

### Nombre d'heures

700

Participer à  
une réunion d'info




Télécharger la  
plaquette d'info



Dossier de  
candidature

Prendre contact



Participer à  
une réunion d'info 



+ d'info?



## Handicap

Contactez le référent handicap  
[handi@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:handi@cnam-paysdelaloire.fr)